

REGLEMENT TOMBOLA

« LE DIAMANT DE LORRAINE »

organisée par Les Petites Fripouilles

DU 18 JANVIER 2023 à 00h

AU 8 FEVRIER 2023 à 18h45

SUR WWW.LPFSPECTACLES.COM

TOMBOLA du 18 janvier au 8 février 2023

Spectacle vivant tout public

Les aventures **ARSENÈ LUPIN**

L'AFFAIRE DU DIAMANT DE LORRAINE

Les 27,28 et 29 janvier 2023
à la salle des fêtes de Brionne

1 TIRAGE à chaque représentation

27800 BRIONNE
Tél. 06 01 49 96 63 - lpfspectacles@laposte.net
Réglement sur www.lpfspectacles.com

2€ **GAGNEZ**
un vrai **DIAMANT**

Bijou d'une valeur marchande
Solitaire monté sur un pendentif et une chaîne en or blanc
d'environ **900€**

1^{er} Tirage au sort le 8 février 2023 à 19h salle des fêtes de Brionne
et d'autres **lots surprises**

ARTICIS
Association Française
d'Associations de Parents
d'Artistes
L'Association Française
des Parents d'Artistes
1997 - 1998 - 1999 - 2000 - 2001 - 2002 - 2003

Article 1 - Organisation

L'association les petites fripouilles de loi 1901, organise du 18 janv. 2023 au 8 fév. 2023 une tombola, pour participer au financement de ses actions sur le territoire Brionnais. (Théâtre, spectacle vivants, animations, expositions...)

Article 2 – Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure, ou mineure avec autorisation du tuteur légal résident en France Métropolitaine. La même personne aura le droit d'acheter en son nom 20 tickets maximum.

Les organisateurs (membres du conseil d'administration de l'association) de la tombola peuvent participer à cette tombola à hauteur de 2 tickets maximum à leur nom.

2000 tickets seront mis en vente au prix de 2€ par les membres de l'association et partenaires s'ils le souhaitent. (Conditionnement : Carnets de 50 tickets)

L'élimination immédiate du participant aura lieu si une tricherie est avérée.

Article 3 – Dotation

La tombola est dotée de 13 lots, d'une valeur globale de 1080 € :

- Lot de premier rang : Diamant en pendentif d'une valeur de 895 €
- Lot de deuxième rang : 12 bons d'achats d'une valeur de 15 € (total : 185 euros)
(3 : Au panier de Juliette, 3 : la Belle Brocante, 3 : le comptoir des saveurs, 3 : Elle Z'adore roxanne)
- Lot de Troisième rang : 3 bons pour une pizza (pizza du terroir)

Les lots non réclamés seront soit remis en jeu par l'organisateur soit annulés.

Article 4 – Tirage au sort

4 tirages au sort auront lieu :

Pour les bons d'achats : les tirages au sort auront lieu lors des représentations des 27, 28 et 29 janvier 2023 à la salle des fêtes de Brionne.

Pour le Diamant : le tirage aura lieu le 8 février 2023 à 19h à la salle des fêtes de Brionne

Chaque tirage au sort sera fait en présence du président de l'association ou de l'un des membres du CA et de plusieurs témoins pour attester de sa conformité et de son bon déroulé. Une personne volontaire de l'assemblée aura les yeux bandés et piochera les tickets dans une urne. Les tirages au sort seront filmés.

Il ne sera attribué qu'un seul lot par gagnant lors des 3 premiers tirages au sort. Les tickets tirés les 27,28 et 29 janvier 2023 seront remis en jeux pour le tirage du 8 février 2023.

Si le bon de participation est illisible, ou mal complété, celui-ci sera considéré comme nul, et un nouveau tirage sera réalisé pour déterminer le gagnant du lot.

S'il y a l'existence d'une tricherie avérée, le bulletin de la personne concernée sera retiré et considéré comme nul.

Article 5 – Retrait des lots

La date limite de retrait des lots est fixée au 8 février 2023 à 20h. Les personnes souhaitant récupérer leur lot, qui ne se seront pas manifestés avant cette date se verront déchués de leur droit, et perdront la propriété du bien. L'association remettra en jeu lors de prochaines opérations, les lots non réclamés.

Les lots seront remis aux gagnants le jour même s'ils sont présents. Si non, les gagnants seront prévenus et ils seront à retirer à la salle des fêtes le 8 février 2023.

Article 6 – Limitation de responsabilité

L'association Les petites fripouilles se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'opération, en raison de tout évènement sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas, les participants se verront remboursés du prix du bon de participation, sur présentation de ce dernier.

Article 7 – Contestation et litige

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

La participation à cette opération, implique l'acceptation pleine et entière du participant à ce présent règlement.

Toute contestation liée à cette opération, devra se faire par courrier recommandé, dans un délai de 7 jours suivant la déclaration des gagnants à l'adresse suivante : LES PETITES FRIPOUILLES 21 rue des canadiens 27800 Brionne.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation que ce soit de la part des participants. Le gagnant ne peut en aucun cas réclamer le remplacement du gain, par un autre, ou exiger remboursement de ce dernier.

Article 8 – Dépôt et consultation du règlement

L'article L. 121-36 du code de la consommation a donc été modifié afin de préciser que les loteries commerciales sont licites dès lors qu'elles ne sont pas déloyales à l'égard des consommateurs. Les articles L. 121-37 à L. 121-41 du code précité, qui définissaient les conditions de participation, de présentation et d'organisation de ces loteries ont été abrogés, et donc a été supprimée l'obligation de déposer un règlement chez un huissier. Le règlement sera mis sous enveloppe cacheté à daté du 18 janvier 2023 et conservé en cas de procédure.

Ce règlement sera consultable lors des tirages aux sorts et sur le site internet : www.lpfspectacles.com

Article 9 – Informations personnelles

Les informations nominatives recueillies dans le cadre de la présente tombola sont traitées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et à la directive européenne n° 95/46 du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, nous vous informons qu'il ne sera pas constitué de fichiers des personnes qui auront participé à la tombola.

Les participants sont informés que les données nominatives les concernant, enregistrées dans le cadre de cette tombola, sont nécessaires à la prise en compte de leur participation.

Les participants bénéficient auprès de l'Organisateur, seul destinataire de ces informations, d'un droit d'accès, de rectification et d'annulation des informations recueillies les concernant, ils apparaîtront sur la liste des participants comme anonymes, et recevront une confirmation de participation par mail, avec leur(s) numéro(s) attribué(s).

FAIT A BRIONNE LE 17 JANVIER 2023



The image shows a blue ink signature over a circular stamp. The stamp contains the text: "Les Petites FRIPOUILLES-21", "27800", and "Brionne". The signature is written in a cursive style.